Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 62 (1917)
Heft: 6

Artikel: Les chefs d'état-major de l'armée belge et le respect de la neutralité
Autor: Marsily, W.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-339938

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE MILITAIRE SUISSE

LXIIe Année | N° 6 | Juin 1917

Les chefs d'état-major de l'armée belge et le respect de la neutralité.

(Carte hors texte.)

On sait avec quelle audacieuse et persistante mauvaise foi les Allemands ont exploité les fameux documents Ducarne-Barnardiston pour prétendre en tirer la preuve que, dès longtemps avant la guerre, la Belgique avait délibérément trahi ses devoirs de neutre au profit de l'Angleterre, en concluant avec elle, en 1906, un traité secret d'alliance.

Quand elle eut découvert ces documents dans les archives demeurées à Bruxelles, le premier soin de l'Allemagne fut de les altérer. Outre qu'elle transforma en *Convention* le mot *Conversation*, qui figurait dans le texte du Rapport du général Ducarne, elle omit sciemment de reproduire une phrase importante, écrite en marge, avec renvoi, de la main du général, et qui suffisait déjà à ruiner la thèse allemande. Il y était dit explicitement, en effet : « *L'entrée des Anglais en Belgique ne se ferait qu'après la violation de notre neutralité par l'Allemagne.* »

Pris en flagrant délit d'outrage à la vérité, les Allemands se résolurent, d'assez mauvais gré, après cinq mois, à reconnaître partiellement leurs « erreurs de lecture » volontaires. Ils s'obstinèrent cependant dans leur incrimination première, accusant le gouvernement belge d'avoir, de concert avec le gouvernement britannique, combiné une action militaire contre l'Allemagne.

Obligés d'abandonner bientôt cette accusation, devant des dénégations formelles appuyées sur des données irréfutables [1],

[1] Voir les deux premiers « Livres gris belges », particulièrement le « 2e Livre gris », pièces n°s 98 à 103. L'ensemble des pièces relatives à la neutralité de la Belgique se trouve dans l'ouvrage : *Le dossier diplomatique de la neutralité belge : recueil des pièces*, publié par F. van Langenhove (Bruxelles-Paris, Van Oest, 1917).

ils se rabattirent sur l'argument suivant : « Avec la complicité plus ou moins dissimulée de leur gouvernement, les *chefs d'état-major* de l'armée belge ont, par deux fois au moins — le général Ducarne en 1906, le général Jungbluth en 1911 — préparé de commun accord avec l'état-major britannique, les plans d'une opération concertée contre les armées allemandes. »

C'est, en fin de compte, la dernière thèse que les accusateurs soutiennent [1]. La *Norddeutsche Allgemeine Zeitung* la reprenait encore au début de cette année (numéro du 20 février 1917), prétendant l'étayer au moyen de preuves nouvelles.

Les variations mêmes des allégations allemandes témoignent de leur inconsistance. On n'a guère eu de peine à prouver le caractère *strictement personnel* des *conversations* échangées en 1906 entre le général Ducarne et le lieutenant-colonel Barnardiston, et qui ne furent et ne pouvaient être suivies, du reste, d'aucun effet. Comment expliquer, s'il en avait été autrement, que le lieutenant-colonel Bridges eût voulu reprendre la conversation en 1911 avec le général Jungbluth, successeur du général Ducarne ?

Responsable, pour sa part, de la préparation de l'armée belge à la guerre, ce chef d'état-major n'a eu d'autre objet en vue — c'est l'évidence même — que de recueillir, au cours d'entretiens particuliers, des informations utiles à la défense du pays contre un agresseur éventuel. Et l'on peut tenir pour assuré qu'il eût procédé de même s'il s'était agi de l'attaché militaire allemand ou français au lieu de l'attaché britannique.

* * *

Les Allemands, néanmoins, ont prétendu déduire des conversations qui ont eu lieu, que les autorités militaires belges se préoccupaient exclusivement de l'hypothèse d'une violation de la neutralité belge par l'Allemagne : sous la perfide inspiration de l'Angleterre, elles auraient, en conséquence, prémédité de s'unir à celle-ci et à la France, allant jusqu'à préparer dans

[1] Sur les variations de la thèse allemande au sujet de la neutralité belge, voir : F. Passelecq, *Essai critique et notes sur l'altération officielle des documents belges dans le Second Livre blanc allemand* (Paris-Nancy, Berger-Levrault, 1916).

ses détails le plan d'une action agressive commune, délibérée et préconçue.

L'absurdité de cette accusation ressort des dispositions mêmes prises par l'armée belge au moment de la mobilisation. Le *Rapport du commandement de l'armée* fournit à cet égard des précisions irréfutables [1].

L'armée de campagne belge se composait alors, en ordre principal, de six divisions d'armée et une division de cavalerie. La mobilisation est décrétée le 31 juillet 1914, à 19 heures. « Les positions de concentration avaient été choisies », écrit le *Rapport*, « en vue d'assurer la défense du territoire tout en se conformant strictement aux obligations qu'imposait à la Belgique sa neutralité, définie par les traités de 1839. En effet, les 1re, 3me, 4me et 5me divisions remplissaient le rôle de divisions d'avant-garde et se trouvaient placées respectivement dans chacune des directions d'où un péril pouvait menacer la Belgique : la 1re division ou division des Flandres, regardait l'Angleterre ; la 3me division ou division de Liége regardait l'Allemagne ; les 4me et 5me divisions regardaient la France, la 4me devant faire face à une attaque sur Namur, la 5me à une attaque qui déboucherait de Maubeuge-Lille.

» Chacune de ces divisions d'avant-garde avait pour mission de fournir la première résistance et de donner par cette résistance même, le temps de transporter les cinq autres divisions dans la partie menacée du territoire. »

A qui fera-t-on croire que le commandement de l'armée belge eût adopté un tel dispositif, basé sur l'incertitude du péril réel à conjurer, s'il avait eu d'avance partie liée avec l'Angleterre et la France contre l'Allemagne ?

Sa naïveté, dans ce cas — pour ne pas dire son aberration — n'eût-elle pas ensuite dépassé toutes les bornes lorsque, malgré la note remise par l'Allemagne le 2 août 1914, à 19 heures, en vue de réclamer pour les armées allemandes le passage à travers la Belgique, l'état-major belge se tint encore aux premières dispositions ordonnées ?

« La note, déclare en effet le *Rapport*, n'eut, il faut le remar-

[1] *L'action de l'armée belge pour la défense du pays et le respect de sa neutralité.* Rapport du Commandement de l'armée, p. 2 et 3.

quer, pas d'influence immédiate sur la concentration de l'armée, qui demeura disposée sur le territoire suivant les exigences militaires imposées par la neutralité du pays ; ordre était donné aux postes placés à toutes les frontières, d'ouvrir le feu sur *toute* troupe étrangère entrant en Belgique [1]. »

Ce n'est pas tout. En même temps que le gouvernement du Roi répond à la note allemande pour affirmer sa décision « de repousser par tous les moyens en son pouvoir toute atteinte portée par l'Allemagne au droit de la Belgique », il « *décline l'appui militaire* qu'avait offert le ministre de France, le gouvernement n'ayant pas encore fait appel à la garantie des puissances et s'étant réservé d'apprécier ultérieurement ce qu'il y aurait lieu de faire [2]. »

Et c'est seulement dans la nuit du 3 au 4 août, quand on acquiert la certitude que les troupes allemandes entendent traverser la Belgique de vive force, que « le haut commandement fait exécuter les mesures qu'impose la situation nouvelle [3] ». Ces mesures comportent, en ordre principal, la concentration de l'armée face à l'Est, sur la position d'observation de la Gette, sous la protection des 4me et 3me divisions, qui doivent respectivement garder les places de Liége et de Namur.

Et c'est le 4 août seulement, quand la violation du territoire belge par l'Allemagne est un fait désormais indéniable, que la Belgique adresse un appel d'assistance militaire aux puissances garantes de sa neutralité. « Il y aurait, disait dans cet appel le gouvernement du Roi, une *action concertée et commune* ayant pour but de résister aux mesures de force employées par l'allemagne contre la Belgique et en même temps de garantir le maintien de l'indépendance et de l'intégrité de la Belgique dans l'avenir [4]. »

Ainsi donc, ce n'est que le 4 août, quand déjà des troupes allemandes ont pénétré dans le pays, que la Belgique fait appel aux protecteurs légitimes de sa neutralité et leur suggère une *action concertée* et *commune* contre l'envahisseur.

Une telle attitude ne serait-elle pas inconcevable de la part de ceux-là mêmes qui, aux dires de l'ennemi, auraient préparé,

[1] Op. cit., p. 4. — [2] Op. cit., p. 4. — [3] Op. cit., p. 5. — [4] Op. cit., p. 6.

dès longtemps avant la guerre, des plans d'opérations combinées contre l'agresseur qui se présente aujourd'hui ? Et la conduite du commandement de l'armée n'apparaîtrait-elle pas plus étrange encore, alors que, malgré l'avertissement contenu dans la note du 2 août, il attend que le danger soit passé de l'état de menace latente à celui de réalité effective, pour concentrer face à l'Est, et c'est-à-dire au péril angoissant, les forces dont il peut disposer ?

En vérité, il ne peut exister un cerveau doué du moindre bon sens, pour admettre que ce commandement, en des heures si graves, se fût exposé à perdre un temps précieux, s'il avait concerté d'avance, avec les états-majors français et britannique, une action commune contre les armées allemandes.

Et les dispositions qu'il a ordonnées, et les retards qu'il s'est imposés avant de prendre la seule décision possible en l'occurrence, ne témoignent-ils pas lumineusement, au contraire, de sa volonté de demeurer fidèle, jusqu'à l'extrême limite, aux devoirs commandés par une neutralité que le gouvernement et l'armée ont toujours résolu de respecter formellement.

La même impartialité des chefs militaires belges et leur ferme résolution de défendre le pays contre tout agresseur *quelconque*, ressortent encore à toute évidence des études préparatoires à une guerre éventuelle, entreprises en temps de paix sous la direction des chefs d'état-major de l'armée belge.

Sous le titre : « Témoins de moralité », un officier qui signe capitaine A. E. M. a publié dernièrement un excellent article à ce sujet dans l'*Echo belge* [1].

L'auteur se base sur l'enseignement professé à l'Ecole de guerre belge et, en particulier, sur les travaux pratiques exécutés en troisième et dernière année d'études, sous le nom de « *voyage d'état-major* » et de « *grand travail de sortie* ».

Ce sont des exercices d'application, le premier sur le terrain, le second en cabinet. Servant en quelque sorte de couronnement aux cours dont l'objet est de former de futurs officiers d'état-major — aides du commandement — ces travaux comportent chacun l'étude complète de l'emploi de l'armée belge dans une

[1] N° 841 du 11 février 1917.

hypothèse de guerre déterminée, depuis le moment où cette armée se concentre en vue de l'action contre l'adversaire présumé, jusqu'à celui où s'engage la bataille.

Or, il suffit d'examiner les hypothèses qui, pendant une série d'années successives, ont servi de base à ces travaux pratiques, pour constater que tour à tour la Belgique a été supposée l'objet d'une agression décidée par l'un ou par l'autre de ses voisins de l'Est ou du Sud. Pour des motifs que la thèse militaire expose, c'est la France ou bien c'est l'Allemagne qui se croit justifiée à attenter à la neutralité belge.

La balance entre les deux pays se maintient strictement égale. Bien mieux, il est de règle, peut-on affirmer, que si le « voyage d'état-major » prévoit une invasion du territoire belge par une armée allemande, le « grand travail » imposé ensuite aux mêmes élèves, renverse les rôles et fait violer la neutralité belge par une armée française [1].

Cette règle s'inspire visiblement d'un double souci : obliger, d'abord, les futurs officiers d'état-major à étudier successivement des opérations possibles contre les deux adversaires éventuels les plus probables de la Belgique ; les convaincre, ensuite, que la neutralité du pays impose à l'armée le devoir fondamental de se prémunir contre une attaque venant de l'Est aussi bien que du Sud, et imprégner leurs esprits de cette impartialité absolue, vis-à-vis des puissances frontières, qui est un dogme pour le gouvernement comme pour les chefs militaires belges.

[1] Le capitaine A. E. M. cite, dans son article de l'*Echo belge*, les exemples suivants choisis parmi les travaux exécutés au cours des dernières années qui ont précédé le conflit actuel :

« En 1912, le thème du *voyage d'état-major*, envisageant une guerre entre la France et l'Allemagne, énonce que la France, pressentie au sujet du respect de la neutralité belge, a déclaré formellement que notre territoire ne serait pas violé par ses troupes ; le ministre d'Allemagne, appelé à se prononcer sur la même question, a déclaré ne pouvoir prendre aucun engagement. Et l'action se déroule contre l'armée *allemande*, avec l'appoint d'un corps d'armée français arrivant à Marche, après notre première bataille sur l'Ourthe.

» La *même* année, les mêmes officiers avaient à traiter pour le *grand travail*, une hypothèse d'après laquelle, cette fois, le ministre de France à Bruxelles déclarait ne pouvoir donner aucune affirmation formelle concernant le respect de la neutralité belge, et le gouvernement allemand, de son côté, faisait connaître au gouvernement belge qu'en cas de violation de son territoire par la France, d'abord une division de réserve, puis deux de cavalerie et deux corps d'armée, après entente avec l'état-major belge, pourraient être mis à la disposition de celui-ci. Et l'action se déroule contre l'armée *française*.

» En 1910, le *grand travail* étudiait l'action de l'armée belge contre une armée *anglaise* débarquée et concentrée entre la Sambre et la mer, et cherchant à

Certes, ce ne sont là que des travaux d'école, qui se font au grand jour. Mais comme le fait justement observer l'auteur de l'article, si un chef d'état-major général sacrifiait personnellement à des idées préconçues concernant le rôle ou l'attitude de l'armée à l'égard de l'un ou l'autre des garants de la neutralité belge, l'opinion qui, sous son impulsion, viendrait ainsi à s'accréditer dans les milieux militaires, ne se refléterait-elle pas fatalement dans les études et les travaux imposés à ceux-là qui seront un jour les dépositaires de la pensée d'un chef et ses collaborateurs immédiats dans l'exécution des plans de guerre ?

Une telle supposition est d'autant plus vraisemblable que ce chef d'état-major a directement ou indirectement la haute main sur l'enseignement professé à l'Ecole de Guerre. Il approuve les hypothèses des exercices d'application. Il préside le jury des examens de sortie où se discute le « grand travail » exécuté à domicile par l'élève. Il interroge celui-ci, conteste ou admet le bien-fondé des solutions stratégiques et tactiques présentées. Comment pourrait-il, alors, ne pas imprimer aux études et aux esprits, fût-ce malgré lui, une orientation conforme à ses propres sentiments ?

On peut donc tenir pour certain que si l'enseignement de l'Ecole de Guerre s'est toujours inspiré de l'impartialité, de la correction, de la neutralité les plus strictes envers les puissants voisins de la Belgique [1], c'est que les chefs militaires responsa-

faire sa jonction avec une armée *française* envahissant au S. de la ligne Sambre-Meuse. Au cours du *voyage d'état-major*, dans le Luxembourg, fut étudiée l'organisation d'une position défensive aux environs de Rochefort contre les Allemands.

» En 1909, ce fut la même diversité : *voyage* d'*état-major* en Flandre, contre une armée *anglaise*, bataille aux environs de Thielt, *grand travail* contre une armée *allemande* envahissant la Belgique au N. de la ligne Meuse-Sambre. »

Signalons encore, à titre documentaire, les thèmes des exercices de l'année 1904 : *voyage d'état-major* dans le Luxembourg belge, comportant l'étude d'opérations menées contre une armée allemande d'invasion ; *grand travail* étudiant l'action de l'armée belge contre une armée française qui prend l'offensive en passant par la Belgique et franchit la Semois.

On pourrait multiplier ces exemples. Nous nous arrêtons ici pour ne pas abuser de la patience du lecteur. Libre aux Allemands, qui ont pu consulter à Bruxelles tous les dossiers voulus, de publier à ce sujet un tableau plus complet, s'ils le désirent.

[1] Le capitaine A. R. M. fait observer que les cours de l'Ecole de guerre belge ont toujours été suivis par des officiers étrangers, des Roumains, des Serbes et des Bulgares, notamment, qui pourront témoigner, si c'est nécessaire, de la neutralité parfaite observée dans l'enseignement de cette académie militaire.

bles s'imposaient eux aussi, en pensée comme en fait, la même réserve et la même attitude intègre, droite et loyale.

* * *

Il en existe des preuves plus évidentes encore. Il est un domaine, en effet, où s'exerce particulièrement et d'incontestable façon, l'autorité du chef d'état-major général : nous voulons parler des *voyages d'état-major d'armée* qui, en Belgique aussi bien qu'en Allemagne et en France, s'accomplissent régulièrement et, en principe chaque année, sous sa direction immédiate.

De même que les travaux de l'Ecole de Guerre rappelés plus haut, ces voyages sont basés sur l'hypothèse d'une guerre dans laquelle la Belgique serait entraînée. Ils durent, en moyenne, une semaine pleine. Tous les états-majors des divisions d'armée et de cavalerie y participent au grand complet, dans des conditions aussi voisines que possible de celles où ils devraient agir si les hostilités étaient ouvertes. En fait, c'est donc bien l'armée de campagne belge qui opère, sinon par la présence réelle des troupes, au moins par l'action directe de ceux-là qui, étant les auxiliaires immédiats du commandement, peuvent avoir charge un jour d'assurer la réalisation de sa pensée et de ses ordres.

Le chef d'état-major général prépare minutieusement ce voyage, qui doit être à la fois un enseignement et un terrain d'expérience. Des conférences journalières et une conférence finale lui permettent d'exposer la portée des travaux exécutés et d'en tirer des conclusions. Sa responsabilité seule est engagée. Il lui est loisible de donner libre cours ici à sa pensée, de définir sa conception du rôle de l'armée belge dans un conflit éventuel. Car ses uniques auditeurs sont les états-majors qu'il a mission de préparer à la guerre. C'est à leur intention exclusive que les hypothèses à étudier sont élaborées. Aucune publicité n'entoure ce voyage, qui s'accomplit, sinon dans le secret, au moins dans le silence.

Nulle occasion, par conséquent, ne peut être plus propice pour un chef d'état-major général, de marquer de son empreinte

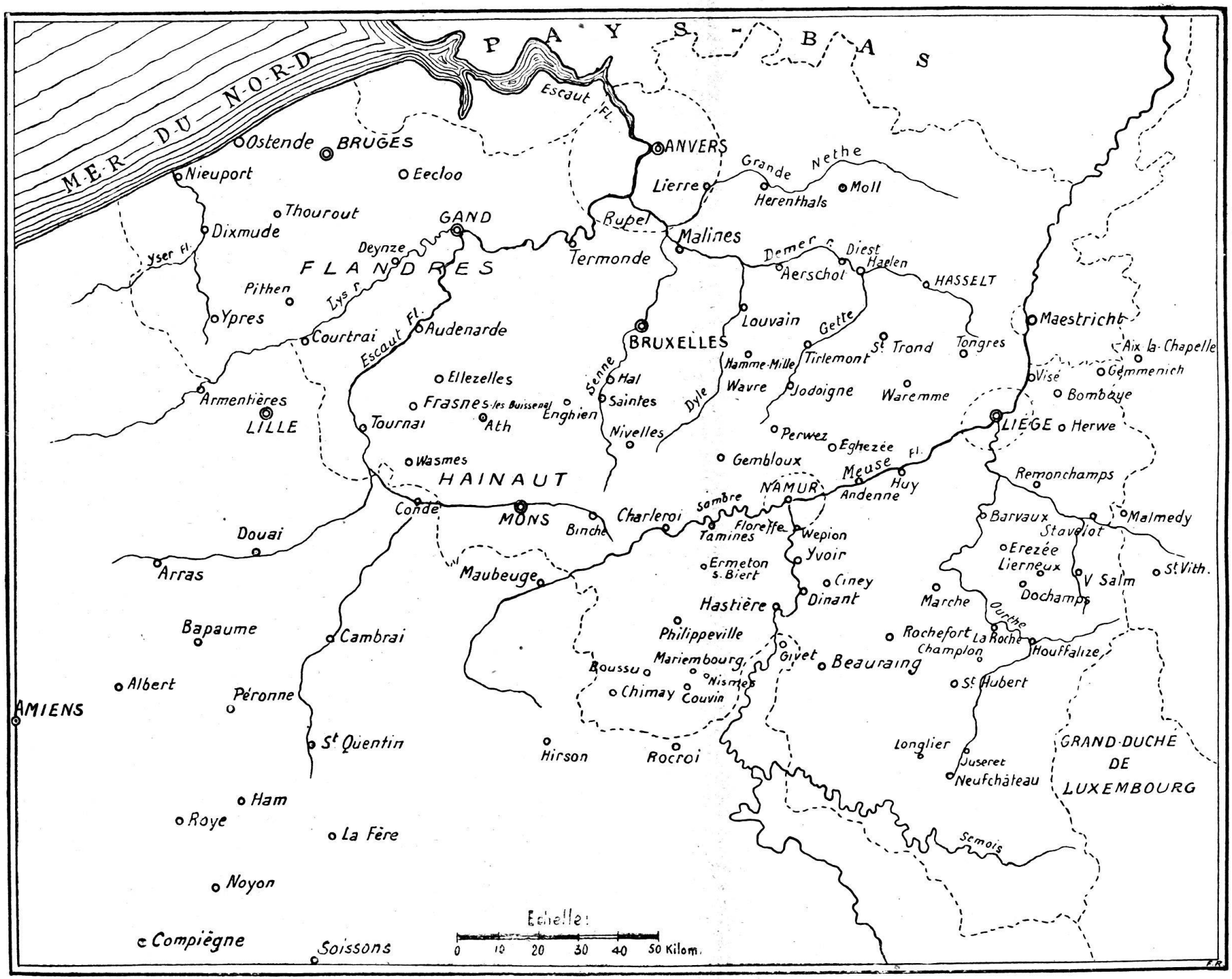
PAYS-BAS
MER DU NORD
Escaut Fl.
Ostende
BRUGES
Nieuport
Eecloo
ANVERS
Grande Nethe
Lierre
Herenthals
Moll
Thourout
GAND
Rupel
Dixmude
Malines
Yser Fl.
Deynze
Termonde
Demer r.
Diest
Aerschot
Haelen
HASSELT
FLANDRES
Pithen
Lys r.
Ypres
Courtrai
Escaut Fl.
Audenarde
Louvain
Gette
BRUXELLES
St Trond
Tongres
Maestricht
Aix la Chapelle
Gemmenich
Visé
Bombaye
Senne
Hal
Hamme-Mille
Tirlemont
Ellezelles
Wavre
Jodoigne
Waremme
Armentières
Frasnes-les Buissenal
Saintes
Dyle
LILLE
Tournai
Ath
Enghien
Nivelles
Perwez
Eghezée
LIÈGE
Herwe
Wasmes
Gembloux
Meuse Fl.
HAINAUT
NAMUR
Huy
Andenne
Remonchamps
Condé
MONS
Binche
Charleroi
Sambre
Floreffe
Tamines
Wepion
Barvaux
Stavelot
Malmedy
Douai
Yvoir
Erezée
Lierneux
Arras
Maubeuge
Ermeton s. Biert
Ciney
V. Salm
St Vith.
Dochamps
Marche
Hastière
Dinant
Ourthe
Bapaume
Cambrai
Philippeville
Rochefort
La Roche
Champlon
Houffalize
Mariembourg
Givet
Beauraing
Boussu
Nismes
St Hubert
Albert
Péronne
Chimay
Couvin
AMIENS
St Quentin
Hirson
Rocroi
Longlier
Juseret
Neufchâteau
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ham
Roye
La Fère
Semois
Noyon
Compiègne
Soissons
Echelle:
0 10 20 30 40 50 Kilom.

ces travaux préparatoires à la guerre, et de propager ses idées. C'est ici surtout qu'il pourra, après mûre réflexion, inculquer et répandre — selon le terme plus ou moins propre, tant usité jadis, — la « doctrine » dont il désire inspirer les états-majors chargés d'obéir à son impulsion.

Qu'on le veuille ou non, il faut donc bien admettre que c'est dans les thèmes d'opérations servant de base aux voyages d'états-majors d'armée qu'on recueillera le mieux et le plus sûrement la pensée directrice du chef d'état-major général. On y discernera fatalement son opinion personnelle dans la question de la neutralité belge et de l'attitude à tenir, en cas de conflit, envers ses garants.

Or, le résultat d'un tel examen est plus que concluant. On y a procédé ici avec toute l'attention possible et le plus scrupuleux souci de vérité. Sans doute a-t-il fallu reconstituer de mémoire, à l'aide d'investigations dans les milieux militaires appropriés, les éléments qui, pour plus de clarté, ont été consignés plus loin. Les dossiers des voyages d'états-majors belges sont, en effet, demeurés à Bruxelles, et l'on n'a pu, dès lors, travailler sur les pièces mêmes.

Mais loin de nuire à la thèse, ce fait ne peut, au contraire, que la servir. Car il est loisible aux Allemands, passés maîtres dans l'art de fouiller les archives et d'explorer les fonds de tiroir, de contrôler l'exactitude de ces données. Tout au plus certains détails peuvent-ils être sujets à caution. Car c'est de mémoire, répétons-le, que ces données ont dû être établies ; quelques minimes erreurs peuvent donc s'y être glissées. Elles ne peuvent avoir, en tous cas, aucune influence sur la portée générale — la seule qui importe ici — des déductions qui s'imposent.

Ce tableau est d'une sobre mais décisive éloquence. Il remonte jusqu'en 1897 et embrasse les voyages d'états-majors d'armée exécutés pendant les dix-sept années qui ont précédé la guerre actuelle. Pour des raisons particulières, il n'en fut pas accompli en 1900, 1905 et 1912. Quatorze voyages cependant ont eu lieu pendant le laps de temps envisagé, sous la direction de cinq chefs d'état-major généraux différents.

Sur les quatorze hypothèses de guerre élaborées, il en est

sept qui font de la France l'adversaire supposé de la Belgique ; *six* qui prêtent ce rôle à l'Allemagne ; *une* enfin à l'Angleterre, avec la complicité sous-entendue de la France. Dans ces travaux, comme dans ceux de l'Ecole de Guerre, la balance s'établit donc égale entre les deux grandes puissances voisines de la Belgique ; l'Allemagne, même, y est légèrement avantagée, étant moins souvent considérée sous l'aspect d'ennemi éventuel que la France.

Consultez de plus l'adversaire supposé et voyez combien l'alternance est généralement observée aussi, entre les hypothèses qui font venir tour à tour l'agression présumée de l'Est ou du Sud.

Que l'on examine enfin la part propre à chacun des cinq chefs d'état-major de l'armée belge, et l'évidence de leur attitude impartiale saute aux yeux, fût-ce aux yeux des aveugles volontaires.

Le lieutenant-général Renard dirige trois voyages ; l'un d'entre eux adopte pour thème la violation de la neutralité belge par l'Allemagne ; deux supposent qu'une armée française envahit la Belgique.

Dans les quatre hypothèses stratégiques qu'il étudie, le lieutenant-général Chapelié, aide de camp du Roi, s'occupe deux fois d'une action de l'armée belge contre les troupes allemandes et deux fois aussi contre les troupes françaises.

Le lieutenant-général Ducarne — qui devrait être le plus suspect aux dires de nos ennemis — préside de 1906 à 1910 inclus, à l'exécution de cinq voyages d'état-major d'armée. Or, il ne suppose que deux fois une attaque de la part de l'Allemagne, comme il en suppose deux de la part de la France. Mais celle-ci intervient encore dans la cinquième hypothèse par l'appui qu'elle semble vouloir prêter à l'Angleterre envisagée pour la première fois sous les traits de violation de la neutralité belge. N'est-il pas typique, à ce propos, que ce rôle hypothétique lui soit prêté précisément par le général que l'Allemagne veut représenter comme une sorte de complice de l'état-major britannique ?

Le lieutenant-général Jungbluth ne dirige qu'un voyage. Et c'est l'action de l'armée belge contre une armée française

qu'il étudie. Mais son successeur, le lieutenant-général De Ceuninck, qui ne préside également qu'à un seul exercice de l'espèce, revient aussitôt à l'hypothèse alternante d'une invasion allemande.

Ainsi donc, il apparaît sans contestation possible que pendant la période de dix-sept années envisagées — et étendre celle-ci ne pourrait que renforcer notre conclusion — cinq chefs d'état-major généraux successifs sont demeurés inexorablement fidèles à la même ligne de conduite. Jamais ils ne se sont écartés de la voie droite et régulière, tracée par les exigences mêmes que la neutralité impose à l'armée belge : être prête à repousser une agression, *d'où qu'elle vienne.*

Chefs responsables, ils n'ont inculqué à leurs états-majors d'autre notion que celle de la loyauté absolue envers les puissances voisines de la Belgique ; celle aussi du devoir, ferme et résolu, ordonnant d'opposer à l'envahisseur, quel qu'il soit, toutes les forces disponibles.

On ne pourrait découvrir, chez aucun d'eux, ni hésitation sur l'attitude à observer ou la mission sacrée à remplir, ni préoccupation de ménager un des adversaires plus que l'autre. Moins encore de partialité quelconque à l'égard des puissants voisins que les événements, un jour, peuvent transformer en agresseur.

Le détail des hypothèses envisagées est sans importance ici. Il ne s'agit point de discuter la valeur ou l'opportunité des solutions adoptées en ce qui regarde l'action de l'armée belge contre l'envahisseur. Aussi est-ce à simple titre documentaire, et par scrupule de bonne foi, que nous mentionnons quelques brefs renseignements sur le thème des voyages et la région supposée des rencontres. Ce qui seul importe pour tout esprit non prévenu, c'est l'idée principale sur laquelle l'hypothèse de guerre se fonde, c'est l'évident souci de stricte impartialité, c'est la persistante et forte volonté d'accomplir loyalement les devoirs imposés à la Belgique par sa neutralité.

VOYAGES D'ÉTAT-MAJOR D'ARMÉE EFFECTUÉS SOUS LA DIRECTION DU LIEUTENANT-GÉNÉRAL RENARD, CHEF D'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

1897. — Adversaire supposé : Français. — *Région de Rochefort* (provinces de Namur et de Luxembourg). — Une armée française envahit la Belgique méridionale avec le dessein d'attaquer l'aile

droite allemande. En vue de se protéger contre l'action de l'armée belge, le commandement français fait attaquer celle-ci par un important détachement de flanc. La rencontre a lieu aux environs de Rochefort : étude d'une position défensive-offensive occupée dans cette région par l'armée belge.

1898. — Adversaire supposé : Allemands. — *Région de Marche-Champlon, St-Hubert* (province de Luxembourg). — Le thème général est analogue à celui de l'année précédente, avec cette différence que l'agression supposée est faite par une armée allemande contre laquelle l'armée belge prend position dans la région étudiée.

1899. — Adversaire supposé : Français. — *Région de Ellezelles* (province de Hainaut). — Des armées françaises prenant l'offensive contre l'Allemagne envahissent la Belgique. Une armée partant de la région de Lille est chargée d'attaquer l'armée belge. Celle-ci organise et défend une position aux environs de Ellezelles.

VOYAGES D'ÉTAT-MAJOR D'ARMÉE EFFECTUÉS SOUS LA DIRECTION DU LIEUTENANT-GÉNÉRAL CHAPELIÉ, CHEF D'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

1901. — Adversaire supposé : Français. — *Région de la Semois* (province de Luxembourg). — Allemands et Français sont aux prises au sud de la frontière belge. L'armée belge est concentrée aux environs de Neufchâteau. Etude du service de surveillance et d'observation à la frontière. Les circonstances amènent les troupes françaises, en vue d'améliorer leur situation, à violer la neutralité belge. L'armée belge organise et défend contre elles la région forestière au nord de la Semois.

1902. — Adversaire supposé : Allemands. — *Région de Marche-Laroche-Houffalize* (province de Luxembourg). — Les troupes allemandes violent la neutralité belge et marchent vers la France en traversant la partie sud-est du territoire belge. Elles dirigent de forts détachements de flanc contre l'armée belge qui, inférieure en nombre, organise et défend une position dans la région envisagée.

1903. — Adversaire supposé : Allemands. — *Partie orientale des provinces de Liége et de Luxembourg.* — Le thème général est analogue à celui de l'année précédente. Mais la rencontre supposée avec les troupes allemandes a lieu dans la région de Lierneux où l'armée belge livre bataille à l'adversaire.

1904. — Adversaire supposé : Français. — *Région de la Hastière-Ermeton s/Biert-Wépion* (province de Namur). — Les troupes françaises envahissent la Belgique, une partie d'entre elles se dirigeant par l'Entre-Sambre et Meuse dans la direction de Namur. Etude de la défense de cette position fortifiée et de l'action de l'armée belge s'appuyant à la place de Namur.

VOYAGES D'ÉTAT-MAJOR D'ARMÉE EFFECTUÉS SOUS LA DIRECTION DU LIEUTENANT-GÉNÉRAL DUCARNE, CHEF D'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

1906. — Adversaire supposé : Allemands. — *Région Moll-Herenthals* (province d'Anvers). — Les troupes allemandes envahissent la Belgique ; une partie d'entre elles venant de l'Est, se dirigent vers Anvers. Etude d'une position défensive occupée par l'armée belge qui manœuvre en s'appuyant à la position fortifiée d'Anvers.

1907. — Adversaire supposé : Français. — *Région de Neufchâteau-Longlier* (province de Luxembourg). — Les troupes fran-

çaises prennent l'offensive contre l'Allemagne en traversant le Grand-Duché de Luxembourg et la partie méridionale du Luxembourg belge. Une armée de flanc est chargée de s'opposer à l'action de l'armée belge. Celle-ci organise et défend une position jalonnée par Longlier et Juseret.

1908. — Adversaire supposé : Allemands. — *Région de l'Ourthe, vers Barvaux* (province de Luxembourg). — Les troupes allemandes traversent le sud-est de la Belgique pour pénétrer en France ; des corps de flanc, dirigés contre l'armée belge, s'établissent sur une position défensive à l'est de l'Ourthe et à cheval sur la route Barvaux-Bochamps. L'armée belge attaque cette position.

1909. — Adversaire supposé : Français. — *Région de Mariembourg-Chimay-Couvin* (province de Namur). — Les troupes françaises se dirigeant vers l'Allemagne en traversant la partie sud-est de la Belgique, détachent contre l'armée belge des corps de flanc qui venant de la ligne Hirson-Rocroi marchent vers le nord. Ces corps s'établissent sur une position défensive vers Boussu en Fagne-Frasnes-Nismes. L'armée belge les attaque.

1910. — Adversaire supposé : Anglais et Français. — *Région comprise entre Thourout et la côte* (province de la Flandre occidentale). — Des troupes anglaises débarquent en Belgique, à la suite d'une attaque par surprise qui les a rendues maîtresses du port d'Ostende et du littoral jusqu'à Nieuport. L'attitude de la France est douteuse ; celle de l'Allemagne est loyale. L'armée belge se transporte dans la région Gand-Deynze-Courtrai et attaque les troupes anglaises ayant pris position aux environs de Thourout, tâchant de les rejeter vers la côte. Une division de cavalerie belge reste en observation plus au sud, à la frontière française, l'attitude du gouvernement français donnant de plus en plus de craintes.

VOYAGE D'ÉTAT-MAJOR D'ARMÉE EFFECTUÉ SOUS LA DIRECTION DU LIEUTENANT-GÉNÉRAL JUNGBLUTH, CHEF D'ETAT-MAJOR GÉNÉRAL.

1911. — Adversaire supposé : Français. — *Environs d'Enghien* (provinces de Hainaut et du Brabant). — Des troupes françaises envahissent la Belgique en partant du front Lille-Maubeuge. Etude d'une position défensive occupée par l'armée belge vers Enghien et Saintes.

VOYAGE D'ÉTAT-MAJOR D'ARMÉE EFFECTUÉ SOUS LA DIRECTION DU LIEUTENANT-GÉNÉRAL DE CEUNINCK, CHEF D'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

1913. — Adversaire supposé : Allemands. — *Région Huy-Waremme-Tongres* (province de Liége et du Limbourg). — L'armée belge concentrée dans la région de Huy, et ayant le gros de ses forces au sud de la Meuse, se reporte vers le nord pour agir contre les Allemands qui ont franchi la Meuse en aval de Liége et se dirigent vers Tongres. Etude d'une position défensive occupée par l'armée belge.

* * *

Les preuves que le lecteur a sous les yeux semblent indiscutables. Il serait donc oiseux et presque cruel d'y insister davantage.

Que peut-il bien subsister dès lors de l'accusation portée par l'Allemagne contre les chefs militaires belges ?

Eux qui furent toujours intègres et droits pendant la paix sont demeurés tels pendant la guerre. La conduite tenue par l'armée belge pendant les premiers jours de la mobilisation est la conséquence inévitable et logique des enseignements du temps de paix, de l'inflexible « doctrine », si l'on veut, qui base, avant toute chose, l'action de l'armée belge sur l'observation totale et scrupuleuse des devoirs inhérents à la neutralité. Il ne suffit pas que la menace plane sur la Belgique, il faut qu'elle devienne effective pour que son gouvernement admette la félonie de l'agresseur.

Dans le passé comme durant les heures d'angoisse qui verront se perpétuer contre elle le plus effroyable des attentats, son attitude s'offre et demeure nette, claire et droite, ainsi qu'une épée. En s'obstinant à vouloir la ternir, en s'acharnant sur sa victime, l'Allemagne, en vérité, ne fait qu'aggraver aux yeux du monde et de l'histoire, juge suprême, l'immensité de son crime.

W. Marsily,
Major d'état-major de l'armée belge.